



Vous êtes en situation de handicap reconnue

Vous recherchez une entreprise d'accueil pour un contrat en alternance, un stage, voire un premier emploi ?

Vous souhaitez *vous informer* sur l'obligation légale d'emploi des personnes handicapées imposée aux employeurs?

—

Vous souffrez d'une pathologie chronique

Vous avez des questions sur le type de pathologies qui permettent de bénéficier de cette obligation légale et souhaitez en savoir davantage sur les démarches à entreprendre?





Le service mobilisation

Il permet d'identifier au sein des entreprises accompagnées des opportunités d'accueil des bénéficiaires de l'obligation d'emploi en contrat d'alternance ou en stage.



Le service accompagnement

Il permet de réaliser un diagnostic de la situation de l'entreprise au regard de son obligation légale d'emploi des travailleurs handicapés et de proposer un plan d'actions adapté aux caractéristiques et aux possibilités de l'entreprise. Alther accompagne ensuite l'entreprise pendant un an dans la mise en œuvre des actions validées avec la direction.



97 prestataires Alther, sélectionnés par l'Agefiph, dédiés à la mobilisation des entreprises pour l'emploi des personnes handicapées.



Alther 95 (Val d'Oise)

Elisabeth ASDRUBAL

Tél: 01 34 41 70 39 / 06 01 59 45 49

e.asdrubal-alther95@unirh95.org

Vanessa BARTIER

Tél : 01 34 41 70 37 / 06 01 59 45 72

v.bartier-alther95@unirh95.org